

# A vos Vignes

## N° 15 – 25 juillet 2018

### Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du  
Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 15

#### **A retenir :**

Stade début véraison pour les parcelles les plus précoces, pré-véraison pour les autres  
En situation parfaitement saine, arrêt des traitements  
Poursuite des traitements jusqu'à la véraison pour les parcelles avec symptômes significatifs

#### **Mildiou :**

Les grappes deviennent peu sensibles. De nouvelles contaminations sur feuilles sont possibles à chaque pluie conséquente.

*Il n'y a pas ou peu de pluies annoncées, vous pouvez donc arrêter les traitements. Les grosses chaleurs annoncées la semaine prochaine devraient assainir beaucoup de situations. Il est recommandé de faire un traitement cuprique sur le haut du feuillage à la véraison.*

#### **Oïdium:**

Les symptômes sur grappes deviennent maintenant facilement visibles. Si vous détectez l'attaque de votre parcelle maintenant, il sera difficile de rétablir la situation.

*Pour les parcelles avec symptômes, traitez jusqu'à la véraison.*

*Pour les autres parcelles, arrêt des traitements*

*Attention ! Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à l'oïdium ! Des symptômes minimes actuellement peuvent encore beaucoup s'étendre ! L'oïdium sera freiné par les grosses chaleurs, mais pas « tué ». Il est fortement recommandé de faire un tour de ses parcelles. J'ai trouvé de l'oïdium sur des parcelles qui n'en avaient pas les années précédentes!*

#### **Tordeuses de la grappe**

L'éclosion des œufs est en cours. Il est maintenant un peu tard pour traiter. Les grosses chaleurs à venir devraient empêcher de nouvelles pontes, et faire avorter les œufs en incubations  
La pression est globalement faible cette année.

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de  
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits  
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.  
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex  
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

# A vos Vignes

## N° 15 – 25 juillet 2018

### Service Agronomie

#### Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 15

##### **Effeillage**

Attendez que les grosses chaleurs soient passées, le risque d'échaudage des grappes est trop important.

Réserver l'effeuillage pour les parcelles les plus sensibles au botrytis ou touchées par l'oidium.

Effeuillez uniquement la face au soleil levant.

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

<https://ephy.anses.fr/>

- l'état des lieux 2018 des résistances aux différentes molécules utilisées

[http://viticulture.ecophytopic.fr/sites/default/files/actualites\\_doc/Note\\_technique\\_commune\\_Vigne\\_2018\\_validee.pdf](http://viticulture.ecophytopic.fr/sites/default/files/actualites_doc/Note_technique_commune_Vigne_2018_validee.pdf)

- le référentiel des produits phyto 2018 établi par les chambres d'agriculture du Val de Loire.

Vous y trouverez une liste de produits classés par matière active, avec les recommandations d'usages (limitation du nombre de traitement ...). Attention, la réglementation pouvant évoluer, ce référentiel est valide à la date d'actualisation du 01/01/2018.

[http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Centre-Val-de-Loire/122\\_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre\\_Chambre/CA37/Publications/2018\\_Referentiel\\_Phyto\\_VALDELOIRE.pdf](http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Centre-Val-de-Loire/122_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre_Chambre/CA37/Publications/2018_Referentiel_Phyto_VALDELOIRE.pdf)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*

*Rédaction: Véronique Sarrot*

**Chambre d'Agriculture de l'Allier** - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex  
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - [cda.03@allier.chambagri.fr](mailto:cda.03@allier.chambagri.fr)